

PROCES VERBAL
2024-07

Conseil d'Administration Du 10 décembre 2024

MEMBRES :

CGT	Eric LAVAL José ANDRADES François CHASTEL Juan VOIZARD Vincent MOUNIER Laure BAYER Dany CHEVALIER Christophe ARSAC Rémi BRUYÈRE Georges CAZAL Murielle GARNIER Jérôme ROCHE Thomas ROLLEY Grégory THORIN	<i>Président Vice-Président délégué Secrétaire Général Secrétaire Général Adjoint Trésorier Général Trésorière Générale Adjointe 1^{er} Vice-Président</i>	Clermont-Fd Clermont-Fd Le Puy Clermont-Fd Le Puy Le Puy Le Puy Le Puy Le Puy Le Puy Le Puy Le Puy Le Puy Le Puy Clermont	Présent Présent Présent Présent Excusé Présente Excusé Présent Excusé Excusé Présente Présent Présent Excusé Présent Présent
CFE - UNSA	Alain PAULET Eric RIMET Marie JACQUEMIN Sabrina SAIDI	<i>2^{ème} Vice-Président Administrateur entrant</i>	Clermont-Fd Clermont-Fd Clermont-Fd Clermont-Fd	Présent Présent Présente Présente
CFDT	Bérengère DUMETZ Jean-Louis CLIGNAC Jennifer DUPONT Christophe GOURGOULHON	<i>3^e Vice-Présidente</i>	Clermont-Fd Clermont-Fd Clermont-Fd Clermont-Fd	Présente Excusé Excusée Excusé
FO	Jean-Michel DOMENECH Sylvain CHOCOT	<i>4^e Vice-Président</i>	Le Puy Clermont	Présent Excusé

INVITÉS :

Gérard CHARBONNIER	Président C° Patrimoine	Excusé
Joseph BOYER	Président C° Communication	Excusé
Alain MOLIMARD	Président C° APRS	Excusé

SECRÉTAIRE ASSISTANTE

Fabienne VITOUX	Présente
-----------------	----------

Le quorum est atteint.

15 Administrateurs. trices sont présent. e. s pour ce Conseil d'Administration.

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation PV AG CMCAS du 26 juin 2024 (pour vote)**
2. **Budget Complémentaire N°3 2024 (pour vote)**
3. **Budget Primitif 2025 (pour vote)**
4. **Modification Règles internes de CMCAS + Annexes (pour vote)**
5. **Projet Educatif de la CMCAS Clermont-Le Puy (pour vote)**
6. **Validation formelle rajout Module Billetterie à outil Mes Activités (pour vote)**
7. **Modifications membres des Commissions (pour vote)**
8. **Validation projet évolution de la Communication de la CMCAS (pour vote)**
9. **Calendrier Instances 2025 (pour vote)**
10. **Droits exceptionnels 2025 (pour vote)**
11. **Convention de prêts Les ESTABLES 2025 (pour vote)**
12. **Point sur les Commissions :**
 - ❖ **APPO**
 - ❖ **APRS**
 - ❖ **ASSSP**
 - ❖ **Budget-Achats**
 - ❖ **Communication**
 - ❖ **Patrimoine**
 - ❖ **Sport**
13. **Questions diverses/Informations Diverses**

1 – Approbation PV AG CMCAS du 26 juin 2024 (pour vote)

Le Président demande s'il y a des corrections à apporter au PV, n'ayant rien reçu en amont. Il n'y en a pas.

Le Secrétaire Général, François CHASTEL invite à passer au vote :

VOTE :

Pour : 13	CGT, CFE-UNSA	Contre : 0		Abstention : 2	CFDT, FO
------------------	----------------------	-------------------	--	-----------------------	-----------------

Le PV de l'AG de la CMCAS du 26 juin est adopté à la majorité.

2 – Budget Complémentaire n°3 2024 (pour vote)

Ce Budget Complémentaire n°3 a, comme d'habitude, été étudié lors de la dernière Commission Budget-Achats. Le matin de la réunion, le Service Gestion avait informé avoir reçu un courrier des services des impôts, cela concerne un GUZO réalisé pendant le COVID, et une aide accordée pour celui-ci. Ils ne trouvaient pas comment contacter la CMCAS, d'où cette réception tardive. La question était de savoir s'il fallait rajouter cette somme, d'environ 460 euros, au BC en recette sur l'activité Arbre de Noël Gerzat, ou s'il fallait la passer en ressource complémentaire. Il a été décidé de la passer sur l'activité.

On garde donc les 1 347 euros à affecter, comme vu en Commission. Ils correspondent à des ressources complémentaires perçues et les loyers à recevoir d'ici la fin de l'année.

Il est proposé d'affecter cette somme sur les postes suivants :

- 700 euros pour don au SPF qui réalise l'emballage des cadeaux de Noël
- 100 euros pour une FPB supplémentaire : le Lieu de Vie de Malintrat qui souhaite se lancer, en réalisant une soirée bowling
- 1 € pour ouvrir la ligne d'un partenariat avec la patinoire provisoire du Puy, la revente des billets se fait à prix coûtant
- Puis 546 € à placer en Réserves Patrimoine pour 2024

Alain PAULET relance l'idée de présenter le tableau synthétique (voir PV précédents).

Le Secrétaire Général, François CHASTEL invite à passer au vote :

VOTE :

Pour : 13	CGT, CFE-UNSA,	Contre : 0		Abstention : 2	FO, CFDT
------------------	-----------------------	-------------------	--	-----------------------	-----------------

Le Budget complémentaire n°3 est approuvé à la majorité.

3 – Budget Primitif 2025 (pour vote)

Il s'agit d'affecter la dotation reçue par le Comité de Coordination, comme tous les ans, soit un montant de 365 291 euros pour l'année 2025.

Ce courrier vous a été envoyé à l'issue de la Commission, par suite d'un oubli.

Le tableau qui doit être envoyé au Comité de Coordination et à la DIGEC est normé.

Ce qui explique, que les 1 600 euros dédiés aux aides aux centres aérés, qui sont gérés par le Service Social de la CMCAS, sont en fait basculés sur le poste Jeunesse dans les documents officiels, mais indiqués dans la rubrique Solidarité de nos documents. Cette différence entre ces deux postes est la même, chaque année.

Alain PAULET signale qu'on a 11 % de plus en dotation cette année, ce qui n'est pas toujours le cas !

Eric LAVAL explique qu'en effet, une moyenne des trois dernières années est faite pour le calcul de la dotation Article 25, en tenant compte des volumes de m³ de gaz et KW/h d'électricité sur les postes Transport, Distribution et Ventes d'électricité et de gaz en France par les entreprises de la branche des IEG. Il y a un barème mis en place avec plancher bas et plancher haut, puis un montant défini par nombre d'agents (4 600 € – 4 800 € environ par agent), ce qui donne les montants de dotations. Cette année c'est EDF qui va devoir le plus contribuer, alors qu'Engie est en baisse. Le calcul tient compte aussi de l'inflation 2023. Celle-ci impactera à la hausse pour les années 2025 et 2026. Cette augmentation suit donc le coût de la vie, en effet les dépenses ne baissent pas !

La dotation a donc été revue à la hausse pour l'ensemble des CMCAS, mais il ne faut pas oublier non plus le reste à financer du PSE sur la restauration méridienne.

Toutes les fiches projet-budget ont été étudiées, acceptées ou corrigées pour certaines.

Le Budget Primitif présenté est le résultat de tout le travail réalisé.

Le Président en l'absence du Trésorier Général donne les montants prévus par poste pour le Budget Primitif 2025 :

- Jeunesse : 61 882 €
- Santé Solidarité : 32 957 €
- Plein air, Activités culturelles et loisirs : 127 050 €
- Fêtes traditionnelles : 7 920 €
- Sports : 29 447 €
- Formation, information, communication : 24 985 €
- Charges de gestion : 81 050 €

Soit un budget total de 365 291 euros.

Alain PAULET demande l'explication des différences entre le budget de besoin et le budget définitif.

Le Président informe qu'il y a eu des arrondis et des sommes rajoutées entre autres, sur la FPB de la fête de la CMCAS et les Arbres de Noël.

L'obligation vient du fait que les documents officiels doivent être remplis à l'euro prêt.

- Marie JACQUEMIN prend la parole pour donner l'avis de la CFE-CGC :
Compte tenu de la prise en compte de notre proposition du PASS Activ jeunes culture et sport pour 8 650 € et de l'amélioration de la procédure que devra proposer la Commission APPO pour permettre l'accès au plus grand nombre, et compte tenu de la non prise en compte de notre demande de Chèques vacances, CFE-UNSA s'abstiendra.

- CFDT : Bérengère DUMETZ informe que la CFDT votera CONTRE car il n'est pas proposé de chèques vacances pour les personnes qui ne sont pas affectées, et parce qu'il n'y a pas de prise en charge des activités extérieures.
- FO : ABSTENTION pour ce budget

Le Secrétaire Général, François CHASTEL invite à passer au vote :

VOTE :

Pour : 9	CGT	Contre : 1	CFDT	Abstention : 5	FO, CFE-UNSA
-----------------	------------	-------------------	-------------	-----------------------	---------------------

La proposition du Budget primitif 2025 est validée à la majorité.

Alain PAULET souhaite remercier pour la mise en place du PASS Activ.

Le processus administratif de demande semble un peu fastidieux, même s'il est compréhensible de devoir se référer à un cadre précis et les montants attribués étaient assez faibles, cela explique peut-être le fait que les résultats ne sont pas ceux escomptés.

La ligne de budget est passée de 1€ à plus de 7 000 €.

Même si le budget n'a pas été utilisé, il y aura très certainement un nouveau travail à accomplir en Commission APPO afin d'améliorer l'accès à cette aide, prévue pour l'ouverture aux activités extérieures, sans vouloir faire concurrence à celles proposées par la CMCAS, et pouvoir faire bénéficier ceux qui sont éloignés, ou vraiment dans le besoin.

Eric LAVAL rappelle que c'est l'année de mise en route ! Il faut demander beaucoup de documents, et notamment le RIB car il faut créer chaque bénéficiaire demandeur comme un compte fournisseur. L'année prochaine si le même bénéficiaire fait une nouvelle demande, son compte sera déjà créé, ce sera donc moins lourd à gérer.

François CHASTEL prend le relai, le Service Gestion a été sollicité afin de créer le cadre : faut-il une facture, faut-il une attestation, juste tamponner la demande ? Les choses seront rediscutées et revues en fonction des retours, et des nécessités. L'idée était d'avoir un maximum d'informations pour ne pas avoir à rappeler les bénéficiaires. Oui tout cela va être redéfini en Commission APPO pour les futures demandes. Concernant le Budget, il faut à minima travailler sur 3 ans pour avoir une meilleure idée de ce qui peut être fait. Le document va être revu aussi. L'idée est qu'au niveau Gestion, il y ait le moins de problème possible.

4 – Modifications Règles internes de CMCAS et annexes (pour vote)

Les Règles internes de la CMCAS et leurs annexes ont été revues, discutées, corrigées en Commission APPO. La parole est donnée au Secrétaire Général.

En jaune c'est ce qui a été modifié.

Le premier point important est au niveau des Assurances. C'est un rappel que pour conduire les véhicules de la CMCAS, ou même de la CCAS, il faut être soit salarié, soit actif, ou inactif, mais provenant obligatoirement des IEG. Attention, un ayant-droit qui devient ouvrant-droit au décès de son conjoint, n'est pas couvert ! Cela pose donc un problème sur les trajets longs (convoyage) lorsque le couple se porte volontaire. En cas de besoin c'est l'assurance du chauffeur qui sera sollicitée, pas celle de la CMCAS.

Par ailleurs le terme convoyage, devrait être remplacé par « transport de personnes ».

Concernant les annexes, il y a juste les mises à jour actuelles.

Un point a été rajouté concernant les frais lors des instances de la CMCAS, pour répondre à la question posée lors du dernier CA. Il énumère les points rajoutés de la page 7 concernant les « frais lors des instances de la CMCAS ».

Alain PAULET de CFE-UNSA rappelle ne pas être d'accord par rapport à la prise en charge des repas des réunions qui se tiennent en visio. Il demande à faire enlever le paragraphe proposé.

François CHASTEL rappelle le contexte qui a amené cette proposition de paragraphe et les réflexions faites du coup pour l'application potentielle des remboursements demandés lors des réunions de Commissions, pour les repas, mais aussi les frais de déplacements. Budgétairement cela n'est pas tenable en effet. Jean-Louis CLIGNAC a reprécisé en Commission que sa demande ne concernait que les CA. La position de la CGT est que ce n'est pas possible de favoriser les administrateurs, par rapport aux membres de Commissions ou autres. Mais la proposition existe car la question a été posée.

D'autres échanges ont lieu.

Le Président rappelle que le Comité de Coordination préconise de faire les réunions du Conseil d'Administration en présentiel, et de faire usage des visio qu'exceptionnellement, c'est d'ailleurs pour cela qu'à chaque fois, on demande aux administrateurs, en début de séance, s'ils sont d'accord pour que la réunion se tienne ainsi. Son avis est aussi que les administrateurs n'ont pas à être privilégiés pour les prises en charge de repas sur des réunions en visio.

Il faut garder une certaine logique, quand certains CA nécessitent de se voir car officiellement il y a des points importants à voter, il vaut mieux faire une réunion en présentiel, mais quand l'ordre du jour est plus léger, les visio permettent un gain de temps non négligeable pour tous, et évitent de se rendre à Brioude.

Eric LAVAL propose d'enlever ce paragraphe la majorité allant visiblement dans ce sens.

Jean-Michel DOMENECH de FO est d'accord aussi, l'un étant à Clermont, et l'autre membre sur Brives-Charensac, les réunions se font donc déjà en visio, ou par téléphone. Il ne souhaite pas non plus que certains y voient des privilégiés par rapport aux autres.

Le Secrétaire Général, François CHASTEL invite à passer au vote, avec les modifications apportées en séance et donc avec la suppression du paragraphe sur les frais de repas, page 7 Point II.7 (pour éviter de faire 3 votes) :

VOTE :

Pour : 14	CGT, FO, CFE-UNSA	Contre : 0	Abstention : 1	CFDT
------------------	--------------------------	-------------------	-----------------------	-------------

La proposition est approuvée à la majorité.

Eric LAVAL en profite pour rajouter qu'une nouvelle Annexe a été insérée dans les règles internes, il s'agit d'une attestation sur l'honneur que les chauffeurs des véhicules doivent signer afin d'attester qu'ils possèdent bien un permis de conduire, au moment où ils utilisent le véhicule, une fois par an. C'est une obligation à remplir demandée pour le service des Assurances.

5 – Projet éducatif de la CMCAS Clermont-Le Puy(pour vote)

Le Président reprend le contexte de création de ce document, en l'occurrence la proposition de séjour en colo de 2 jours aux Estables, que souhaite proposer la Commission APPO, et valable pour toute autre sortie avec des enfants.

La DDCSPP (anciennement Jeunesse et Sports) a besoin de ce document, et du CERFA correspondant, afin de pouvoir nous délivrer, à la CMCAS, un numéro d'agrément.

Alain PAULET fait part de quelques fautes d'orthographe à corriger. Parfait pour ce premier jet.

Eric LAVAL rappelle que la démarche devait être faite auprès du département du siège social, soit le Puy-de-Dôme, beaucoup plus exigeant que celui de la Haute-Loire !

Bérangère DUMETZ souhaite savoir pourquoi le document parle des 6-17 ans alors que le projet initial devait être ouvert aux 4-5 ans ? François CHASTEL l'informe qu'il faudrait répondre des normes PMI ce qui est du coup beaucoup plus complexe à mettre en place, et ce n'est pas la même Direction, ni les mêmes contrôles éventuels. Pour rappel, l'idée était de proposer un petit séjour hors période de vacances scolaires, il n'était pas possible d'utiliser l'agrément de la CCAS.

Le séjour pourrait avoir lieu le week-end des 22-23 mars, mais pour cela il nous faut récupérer le numéro d'agrément, d'où la proposition de ce jour pour faire partir les documents au plus vite.

Quelques corrections supplémentaires sont apportées lors de la séance.

Le Secrétaire Général, François CHASTEL invite à passer au vote :

VOTE :

Pour : 15

CGT, CFE-UNSA, CFDT, FO

Contre :

Abstention :

Le projet éducatif est donc approuvé à la majorité il sera envoyé dès que possible après les corrections retenues.

6 – Validation formelle rajout Module Billetterie à outil Mes Activités (pour vote)

Le Président fait part de l'objectif formulé lors de la réunion des Présidents de CMCAS. A savoir l'ajout du module Billetterie à l'outil Mes Activités qui aide à gérer les inscriptions aux activités proposées en CMCAS et leurs paiements. La phase Pilote a été concluante. Cette extension permettra de gérer de la billetterie mais également la mise à disposition du patrimoine des CMCAS.

Il faut bien comprendre que les accès des bénéficiaires ne représentent qu'une partie de l'iceberg. Il faut vraiment étudier le Back Office, c'est-à-dire toutes les options possibles : activités, nombre de participants, règlements, etc. Depuis le 19 novembre, l'outil est relié aussi à un autre logiciel nommé ELODIE qui permet la bascule de tous ces éléments directement dans le logiciel de Comptabilité. Auparavant, cela se faisait par l'édition de documents par les TCP, validés par Président et Trésorier, et ressaisis par le Service Gestion dans le logiciel nommé Gaël, c'est donc aujourd'hui tout automatisé !

Le logiciel Gaël était supprimé au 31 décembre. C'est pourquoi le Président avait envoyé en urgence un mail au Bureau afin de valider tous les éléments nécessaires à cette transition. Concernant les votes, il y a eu 9 POUR des élus CGT, CFE-CGC et FO, et 1 ABSTENTION de l'élu CFDT. Donc depuis, le module a été installé, mais pour le moment il fonctionne uniquement pour les professionnels.

Il pourra être accessible aux bénéficiaires qu'une fois que les Conditions Générales de Vente auront été modifiées. Pour le moment, c'est toujours à l'étude, car ce qui est à ajouter est aussi volumineux que ce qui existe à l'heure actuelle, donc cela nécessite beaucoup de préparation. L'objectif est de pouvoir le valider au CA de janvier.

On pourrait par exemple enregistrer dedans les ventes de carnets pour le festival du court-métrage, les entrées piscine, nos prêts de salles, les cotisations des sections sportives, etc...

Les CMCAS qui ne souhaitent pas l'utiliser l'auront quand même mais seront en coquille vide. Cette démarche permet aux bénéficiaires de pouvoir s'inscrire sur des activités d'autres CMCAS.

Pour notre Territoire, ACC et Limoges commencent juste à le faire installer.

Un petit débat a lieu concernant l'utilité de régler en ligne, car toutes les CMCAS ne sont pas forcément d'accord. Mais aussi comment les professionnels vont s'approprier ce nouvel outil. Il ne vient pas forcément en remplacement du professionnel, car il faut bien une personne pour alimenter les lignes et gérer les paiements reçus, ou à recevoir. L'idée est surtout de simplifier l'accès aux bénéficiaires. Les professionnels sont actuellement en train de se former à l'utilisation de ce nouveau dispositif.

Alain PAULET fait la remarque suivante : il est intéressant d'expérimenter car on bénéficie d'un accompagnement pendant ces phases ce qui est plus compliqué après.

Le Secrétaire Général, François CHASTEL invite à passer au vote :

VOTE :

Pour : 14	CGT, CFE-UNSA, FO	Contre : 0	Abstention : 1	CFDT,
------------------	--------------------------	-------------------	-----------------------	--------------

La proposition de mise en route du module Billetterie de l'outil Mes Activités est donc approuvée à la majorité.

Cela implique donc une relecture et reformulation des CGV Conditions Générales de Ventes, qui seront proposées en théorie au CA de janvier 2025.

7 – Modifications membres des Commissions (pour vote)

Depuis le dernier Conseil d'Administration, il y a des mises à jour à faire :

- Grégory CELLIERIER n'est plus administrateur, depuis le dernier CA. On a reçu juste après la réunion, l'information comme quoi il demande à sortir de la Commission Budget-Achats, mais qu'il souhaite rester à la Commission Sport
- Deuxième modification, sur proposition de la CGT : Yves GUILLAUMONT pour le faire rentrer comme membre suppléant de la Commission Patrimoine

Concernant les postes vacants, le Président invite chaque organisation syndicale à y regarder de plus près. Le tableau EXCEL sera mis à jour après le prochain CA de janvier.

Le Secrétaire Général, François CHASTEL invite à passer au vote :

VOTE :

Pour : 15	CGT, CFE-UNSA, CFDT, FO	Contre : 0	Abstention :
------------------	--------------------------------	-------------------	---------------------

La mise à jour des membres de Commission est donc approuvée à la majorité.

8 – Validation projet évolution de la Communication de la CMCAS (pour vote)

Eric LAVAL présente les modifications proposées, concernant l'univers chromatique des affiches, des banderoles Internet, et tous les projets de supports digitaux afin qu'ils soient plus agréables à lire.

Le travail a été réalisé par le Service Communication du Territoire, le Président de la Commission Communication et une TSA.

Les couleurs des affiches resteront les mêmes pour coller à celles déjà utilisées et donc normées, mais c'est la matrice des affiches qui a été revue pour plus de dynamisme et de lisibilité. Il y a 4 modèles d'affiche, pas plus, et une photo de l'activité choisie ou proposée par le porteur de projet.

Elles sont donc modernisées, mais aussi elles intègrent des outils modernes comme l'accès par QR-Code à l'inscription à l'activité, par exemple.

À la suite de ce vote, le Service Communication devra mettre en place ces nouveaux procédés dès le mois de janvier 2025.

Le Secrétaire Général, François CHASTEL invite à passer au vote :

VOTE :

Pour : 15	CGT, CFE-UNSA, CFDT, FO	Contre : 0		Abstention :	
------------------	--------------------------------	-------------------	--	---------------------	--

Le projet d'évolution des supports de Communication est donc approuvé à la majorité.

9 – Calendrier Instances 2025 (pour vote)

Le Président projette le calendrier qui a été envoyé.

Il a été rajouté :

- Les dates de réunion de l'AG des Présidents de CMCAS du mois d'octobre
- Et une modification de date, pour la Commission ASSSP de janvier

Voici les dates proposées :

- 28 janvier : Conseil d'Administration
- 25 mars : Commission Budget-Achats
- 28 mars : Présidents de SLVie
- 11 mars : Bureau
- 18 mars : Commission Territoire Patrimoine Séjours Vacances
- 17 avril : Conseil d'Administration
- 15 mai : Bureau
- Entre le 12 mai et le 4 juin : AG des SLVie
- 27 mai : Commission Budget-Achats
- 17 juin : Conseil d'Administration
- 27 juin : Assemblée Générale à Gerzat
- 4 septembre : Bureau
- 25 septembre : Commission Budget-Achats
- 2 octobre : Conseil d'Administration
- 8 et 9 octobre : AG des Présidents de CMCAS
- 17 octobre : Présidents de SLVie
- 6 novembre : Bureau
- Du 13 au 19 novembre : période d'élections
- 2 décembre : Commission Budget-Achats
- 11 décembre : Conseil d'Administration

Une Commission Patrimoine pourrait être prévue fin février ou en mars.

Il n'y a pas d'autres remarques.

Quelques CA auront lieu des jeudis, c'est dû au hasard mais semble arranger, en tout cas ne pas déranger, la plupart des membres.

Le Secrétaire Général, François CHASTEL invite à passer au vote :

VOTE :

Pour : 15	CGT, CFE/UNSA, CFDT, FO	Contre : 0	Abstention :	
-----------	-------------------------	------------	--------------	--

La proposition de calendrier des Instances CMCAS Clermont-Le Puy de 2025 est donc approuvée à la majorité.

10 – Droits exceptionnels 2025(pour vote)

Ce sont des demandes redondantes pour deux personnes qui ont été reconnues handicapées après l'âge convenu, soit 21 ans. L'ouverture de ces droits leur permet de soulager temporairement la famille (séjours en vacances spécifiques, et pour l'autre si besoin d'un appui, ou d'aides du Service ASS). Pour rappel, ces demandes sont confidentielles.

Le Secrétaire Général, François CHASTEL invite à passer au vote :

VOTE :

Pour : 15	CGT, CFE/UNSA, CFDT, FO	Contre : 0	Abstention :	
-----------	-------------------------	------------	--------------	--

L'ouverture des droits exceptionnels pour chacun des deux bénéficiaires, pour l'année 2025, est donc approuvée à la majorité.

11 – Convention de prêts Les Estables 2025(pour vote)

Eric LAVAL propose la signature, encore pour cette année, d'une Convention avec le Territoire CCAS Auvergne Limousin pour l'utilisation de l'ACM des Estables en dehors de la période des colos, et uniquement pour des activités CMCAS ou SLVie. Cette colo sera mise à disposition gratuitement, notamment pour l'activité du séjour vu en amont.

Pour information, l'ACM de Lapte est sous le coup d'une décision de vente par la CCAS, donc il sera plus compliqué de l'avoir à disposition, même si la SLVie Monisitrol-Yssingeaux peut éventuellement en faire la demande tant qu'aucune vente n'est signée. Dans ce cas il faut voir avec le National, et non plus le Territoire.

En aparté, la colo de Mirefleurs aussi est à la mise en vente. Ces deux établissements dépendent de l'article 2 donc de deux signatures pour la vente (CCAS et EDF).

Le Secrétaire Général, François CHASTEL invite à passer au vote :

VOTE :

Pour : 15	CGT, CFE-UNSA, CFDT, FO	Contre : 0	Abstention :	
-----------	-------------------------	------------	--------------	--

La signature de la Convention de mise à disposition des Estables est donc approuvée à la majorité.

12– Point sur les Commissions :

À chaque Conseil d'Administration, un point est fait pour chacune des Commissions, pour voir s'il y a des demandes particulières. Le Président présente ce point :

➤ **APPO** :

La prochaine réunion est prévue le 11 avril à Brioude ou en visio

Un bilan du Pass'Activ sera proposé lors de cette réunion.

La fête de la CMCAS est prévue les 12, 13 et 14 septembre à Super Besse. Les pros sont en train de travailler sur l'organisation, et la partie Budget.

Le Week-end aux Estables devrait avoir lieu dans le mois de mars.

➤ **APRS** :

Alain MOLIMARD est excusé.

En ce moment, le gros travail du Réseau Solidaire est la distribution des colis aux pensionnés.

➤ **ASSSP**

Prochaine le 13 janvier à Brioude (et non le 6 comme prévu)

➤ **Budgets-Achats**

La prochaine réunion est prévue le mardi 25 mars à Brioude

➤ **Communication** :

Jo BOYER est excusé

Cela a été vu précédemment : il y a des modifications des supports visuels, et concernant le site Internet sa mise à jour a été retardée pour des raisons techniques, au niveau du National.

➤ **Patrimoine**

RAS

➤ **Sport**

La Commission se tiendra en Visio jeudi prochain.

Les dates des réunions de 2025 seront fixées, afin de les rajouter au calendrier.

13 – Questions Diverses/Informations diverses

- Mises à jour du site Internet de la CMCAS qui devrait avoir lieu début 2025
- La Téléphonie au niveau CMCAS va évoluer (car la solution téléphonique provisoire se termine le 31 décembre), les appels passeront tous par Teams (softphonie Teams). Puis progressivement toutes les Activités Sociales adopteront ce système, par mesure d'économies pour l'avenir.
- Il y a plus de souplesse dans l'utilisation du standard, les renvois d'appels, etc..
- Cela a comme conséquence que les numéros des pros vont être modifiés, sauf le numéro du standard pour lequel il était possible de garder le portage.

- Pour le moment, il n'y a toujours pas la fibre à Gerzat, ni à Brives-Charensac. C'est très complexe pour Gerzat, à Brives-Charensac cela devrait être plus facile. La connexion est très lente les mardis à Gerzat.
- Il y a encore eu une effraction à l'antenne de Gerzat hier 9 décembre (pas de vol à priori).
- Inondation à Brives-Charensac en octobre (un mur est tombé, la salle Mézenc a été inondée, et un ballon d'eau chaude dans le sous-sol aussi). Donc on court après les devis en ce moment. Merci aux bénévoles qui ont aidé aux nettoyages (terrain de boule, salle, etc...).
- Par conséquent, on assure un dépannage à la ville pour l'usage de notre terrain de foot car le leur est détruit !

Pour conclure sur une note positive, le Président souhaite de Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Fin de la réunion : 15h40

PROCHAIN BUREAU : 11 mars entre les deux antennes

PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION : 28 janvier à Brioude

A N N E X E S

- ✓ Annexe 1 : PV AG CMCAS du 26 juin 2024 à valider
- ✓ Annexe 2 : Budget Complémentaire n°3 à valider
- ✓ Annexe 3 : Budget Primitif 2025 à valider
- ✓ Annexe 4 : Modifications des Règles Internes de la CMCAS à valider
 - Annexe 1 – Note de convoyage Séjours Bleu
 - Annexe 2 – Attestation du l’Honneur des conducteurs
 - Annexe 3 – Fiche d’utilisation des véhicules pour 2025
- ✓ Annexe 5 : Projet Educatif de la CMCAS à valider
- ✓ Annexe 6 : Module Billetterie à valider
- ✓ Annexe 7 : CA et Commissions modifications à valider
- ✓ Annexe 8 : Evolution Communication CMCAS à valider
- ✓ Annexe 9 : Calendrier 2025 des Instances de la CMCAS à valider
- ✓ Annexe 10 : Droits exceptionnels à valider
- ✓ Annexe 11 : Convention prêt de centre des Estables à valider

Le Secrétaire Général de la CMCAS,

François CHASTEL

Le Président de la CMCAS,

Eric LAVAL